

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AIRE-LA-VILLE DU 27 SEPTEMBRE 2023

SÉANCE OUVERTE A 20 H 00

Présent-e-s :

Mme Véronique MOULLET-BOUCHARDY, Présidente

Conseillères municipales :

Mmes Nathalie HENRIOD, Nassima LAGROUNI, Irène MAIO,

Conseillers municipaux :

MM. Bertrand FUMEAUX, Stéphane JOYE, José NODA GONZALEZ, André PHILIPP,
Pascal RAEMY, Ludovic ZBINDEN

Exécutif :

M. Dominique NOVELLE, Maire
Mme Christine RAMBACH, adjointe

Excusés :

M. Michel APOTHELOZ, adjoint

MM. Jonathan CHRISTIN, Livio LANZA, Denis van LEEMPUT, Conseillers municipaux

Procès-verbal :

Mme Claire SNEIDERS, secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

- I. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 25 MAI ET 19 JUIN 2023**
- II. **RAPPORTS DES COMMISSIONS**
- III. **COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S**
- IV. **DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLACES DE PARKING À LOUER DANS LE PARKING DU CIMETIÈRE**
- V. **DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÈGLEMENT DU PLAN DE MOBILITÉ DU PERSONNEL COMMUNAL**
- VI. **RÉSOLUTION RELATIVE À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU PARKING DU CIMETIÈRE (ZONE PUBLIQUE)**

VII. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2023 :

- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT, EN 2024, DE CHF 5'000.00 POUR CHAQUE NOUVELLE PLACE DE CRECHE CREEE ET MISE A DISPOSITION
- FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION, EN 2024, AU FINANCEMENT DU BIBLIOBUS INTERCOMMUNAL
- FONDS INTERCOMMUNAL – ENVELOPPE ATTRIBUEE, EN 2024, A DES DEPENSES CULTURELLES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 1,5 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – ENVELOPPE ATTRIBUEE, EN 2024, A DES DEPENSES SPORTIVES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 300'000.00
- FONDS INTERCOMMUNAL – INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES GENERAUX, EN 2024, POUR UN MONTANT DE CHF 1 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION, EN 2024, AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GIAP POUR UN MONTANT DE CHF 7,4 MIOS
- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION, EN 2024, DE CHF 2,5 MIOS REPRESENTANT LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GRAND THEATRE
- ENVELOPPE CULTURELLE 2023, DEPASSEMENT EXTRAORDINAIRE DE CHF 41'945.00

VIII. MOTIONS

IX. QUESTIONS ET DIVERS

X. NATURALISATIONS – HUIS-CLOS

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil municipal après cette pause estivale, excuse MM. APOTHELOZ, Adjoint au Maire, CHRISTIN, LANZA et van LEEMPUT, membres du Conseil municipal.

I. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 25 MAI ET 19 JUIN 2023

La Présidente demande si tout le monde a bien reçu et lu ces documents, et si ceux-ci amènent des commentaires, modifications ou remarques.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, la Présidente demande aux membres du Conseil municipal d'approuver les procès-verbaux des séances du 25 mai et 19 juin 2023.

- **25 mai 2023**
6 voix pour, 0 contre, 3 abstentions (Messieurs FUMEAUX, NODA GONZALEZ et ZBINDEN absents lors de la séance du 25 mai 2023.)
- **19 juin 2023**
7 voix pour, 0 contre, 2 abstentions (Madame HENRIOD et Monsieur FUMEAUX)

II. RAPPORTS DE COMMISSIONS

La Présidente passe la parole aux Président-e-s de commissions.

Commission sociale

Madame MAIO informe que la commission sociale s'est réunie le mardi 5 septembre 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

- Budget 2024 : Madame RAMBACH a présenté le projet de budget 2024, avec une légère augmentation de CHF 150.00 par rapport à l'année précédente.

Le budget 2024 d'un montant de CHF 93'150.00 a été accepté à l'unanimité des membres de la commission présents.

- Divers : les membres de la commission ont décidé d'attribuer l'aide au développement à l'étranger d'urgence 2023 à 3 associations, sous réserve qu'un événement exceptionnel se produise :
 - Médecins sans frontières
 - Caritas
 - UNICEF

Commission culture, manifestations

Madame LAGROUNI informe que la commission culture et manifestations s'est réunie le mardi 19 septembre 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités.

- Budget 2024 : Madame RAMBACH a présenté le projet de budget 2024, avec une diminution de CHF 9'467.00 par rapport à l'année précédente.

Le budget 2024 d'un montant de CHF 28'768.00, a été accepté à l'unanimité des membres de la commission.

- Projets en cours et à venir : Madame RAMBACH a présenté aux membres les événements à venir :
 - Exposition de peintures du 17 au 26 novembre 2023 dans le nouveau local d'exposition. Tout le monde est convié au vernissage qui aura lieu le vendredi 17 novembre à 18h30
 - Fête de l'Escalade le vendredi 8 décembre 2023
 - Antigel le 15 février 2024

Commission école, petite enfance

Madame HENRIOD, au nom de Monsieur CHRISTIN Président, informe que la commission école, petite enfance s'est réunie le mardi 12 septembre 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités.

- Budget 2024 : une grande discussion a eu lieu concernant l'augmentation des frais de fonctionnement de la crèche d'Aire-la-Ville et du coût de la place brut quand bien même le prix de la place net est en diminution.

Le projet de budget 2024 présentait une augmentation de charges mais également de revenus, ce qui, in fine, représentait une diminution du budget global de plus de CHF 10'000.00.

Les membres de la commission, à la majorité, n'ont pas validé le budget tel que présenté.

Une nouvelle séance aura lieu avant la commission finances le 16 octobre 2023 afin de procéder au vote une fois que le budget aura été validé par la Fondation pour l'accueil préscolaire Confignon – Aire-la-Ville.

Commission sécurité : feu, police, protection civile

Monsieur JOYE informe que la commission sécurité : feu, police, protection civile s'est réunie les 22 juin et 11 septembre 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

Séance du 22 juin 2023

- Police municipale de Bernex /étendue de la collaboration : afin de répondre à de nouvelles prérogatives, notamment la notification des commandements de payer par les Communes et le contrôle du parking du cimetière (nouvelle réglementation qui doit encore être validée par le Conseil municipal), il est proposé d'élargir la collaboration avec la police municipale de Bernex.

La police municipale va créer une brigade d'agents du stationnement et du domaine public. Les agents auront également comme prérogative, la notification des commandements de payer.

Il faut prendre en compte que les recettes générées par la nouvelle réglementation du parking du cimetière (horodateur) ainsi que les amendes d'ordre couvriront, en grande partie, les coûts liés à l'augmentation de la collaboration avec la police municipale de Bernex.

Les membres de la commission valident à l'unanimité le principe d'augmenter la collaboration avec la police municipale soit : 10% agents de la police municipale et 10% agents du stationnement. Cette augmentation de la collaboration sera inscrite au budget 2024.

- Sapeurs-pompiers volontaires / fusion des compagnies d'Aire-la-Ville et Cartigny : la séance d'installation du Conseil du groupement intercommunal a eu lieu le 14 juin 2023. Le processus est en route pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024.
- Divers
 - Défibrillateur : Monsieur APOTHELOZ informe qu'il va inscrire au budget 2024 l'installation d'un tel appareil à la Colline aux Oiseaux.

Séance du 11 septembre 2023

- Budget 2024 : Monsieur APOTHELOZ a présenté le projet de budget 2024, en augmentation par rapport à 2023. Cette augmentation s'explique comme suit :
 - Groupement intercommunal sapeurs-pompiers Aire-la-Ville/Cartigny (GISPAC) : la création du GISPAC qui nécessite quelques frais supplémentaires qui ne concernent que la première année d'exploitation.
 - Police municipale / augmentation du nombre d'heures de présence : création d'une brigade du stationnement qui s'occupera de la notification des commandements de payer ainsi que du contrôle du stationnement sur le Commune notamment sur le parking du cimetière dont la réglementation changera (horodateur).

Les membres de la commission ont décidé qu'il n'y a pas de coupe possible et valident par 5 voix pour et 1 abstention le budget 2024 d'un montant de CHF 264'517.00.

- Divers
 - Point de rencontre d'urgence (PRU) : les PRU sont imposés par le Confédération depuis les possibles restrictions d'énergie électrique. Les Communes de la Champagne membres de l'ORPC Champagne se sont regroupées pour la gestion (logistique et financière) de ces PRU.
Le stockage du matériel pour toutes les Communes est situé à Soral.
Le PRU d'Aire-la-Ville se situe à la salle polyvalente, comme pour la distribution des pastilles d'iode.

Commission routes, déchets, espaces verts

Monsieur PHILIPP informe que la commission routes, déchets, espaces verts s'est réunie le 21 août 2023 à 20h00. Le point suivant a notamment été traité :

- Budget 2024 : **la proposition de budget 2024, d'un montant total de CHF 697'688.00, est validée à l'unanimité des membres de la commission.**

Les commissaires prennent note et acceptent le principe que des coupes pourraient être réalisées au moment de la finalisation du budget, afin de présenter un budget communal équilibré.

Commission sports, loisirs, mobilité douce

Monsieur RAEMY informe que la commission des sports, loisirs et mobilité douce s'est réunie le 4 septembre 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

- Budget 2024 : Monsieur APOTHELOZ a présenté le projet de budget 2024, en augmentation par rapport à 2023.

Les membres de la commission ont décidé de coupes et valident à l'unanimité le budget 2024 d'un montant de CHF 249'074.30.

Les membres de la commission insistent pour que l'augmentation des subventions liées aux abonnements unireso/tpg et à l'acquisition d'un vélo électrique soient maintenues.

- Règlements : en fonction de la validation ou non du budget 2024, à savoir d'augmenter le montant des subventions unireso et pour l'acquisition d'un vélo électrique, les membres de la commission ont d'ores et déjà validé les modifications qui devront être apportées aux règlements suivants :
 - Règlement relatif à l'encouragement à la mobilité douce en vélo à assistance électrique
 - Règlement relatif à l'encouragement à la mobilité en transports publics

Les membres de la commission invitent le Conseil municipal a voté les délibérations qui lui seront soumises.

- Divers :
 - Tennis club : les membre de la commission sont partiellement satisfaits des statistiques d'utilisation remises par le Président. Ils attendent du futur comité, qui devrait prendre ses fonctions au printemps 2024, qu'il remette des éléments plus précis.
 - Sorties de ski : les dates ont été fixées et toutes les informations utiles seront disponibles dans le bulletin d'information de décembre 2023.

Commission aîné-e-s : animations, sorties

Madame MOULLET-BOUCHARDY informe que la commission aîné-e-s : animations, sorties s'est réunie le 28 août 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

- Budget 2024 : **la proposition de budget 2024, d'un montant total de CHF 58'500.00, est validée à l'unanimité des membres de la commission.**

Les commissaires prennent note et acceptent le principe que des coupes pourraient être réalisées au moment de la finalisation du budget afin de présenter un budget communal équilibré.

- Divers : les points suivants ont été discutés sous forme de rapides bilans très positifs :
 - Plan canicule
 - Loto des aînés
 - Excursion annuelle des aînés

Commission bâtiments

Madame HENRIOD, au nom de Monsieur LANZA Président, informe que la commission bâtiments s'est réunie le mardi 22 août 2023 à 20h00. Les points suivants ont notamment été traités :

- Budget 2024 : **la proposition de budget 2024, d'un montant total de CHF 861'703.00, est validée à l'unanimité des membres de la commission.**

Les commissaires prennent note et acceptent le principe que les deux coupes budgétaires mentionnées lors de la commission pourraient être réalisées lors de la commission des finances, afin de présenter un budget communal équilibré.

- Divers :
 - Rue du Vieux-Four 64 l'acte de vente relatif à l'acquisition du bien immobilier a été signé à fin août 2023. Deux appartements seront mis en location début 2024.

La Présidente remercie pour les rapports.

III. COMMUNICATIONS ET PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL MUNICIPAL, DU MAIRE ET DES ADJOINT-E-S

La Présidente informe sur les points suivants.

Madame et Monsieur KÄMPF – stationnement sur la rue du Vieux-Four

- Madame MOULLET-BOUCHARDY lit le courriel des époux KÄMPF qui font part, une nouvelle fois, que de nombreux véhicules sont stationnés parfois plusieurs jours voire plusieurs mois. Ils soulignent, comme d'autres habitants, qu'ils n'ont pas de place de stationnement avec leur habitation et demandent s'il n'y a pas un moyen d'intervenir pour mettre fin à cette situation. Dès 6h00 du matin, en plus du trafic de transit, les habitants doivent supporter la *valse* des employés de sociétés domiciliées sur la Commune à la recherche d'une place. D'autres communes ont déjà instauré une zone bleue.
- La Présidente informe que la Commune a pris bonne note de ce courriel, confirme que le stationnement à la rue du Vieux-Four est illimité, les autorités sont conscientes du

problème et la question a déjà été traitée par la commission concernée. Une réponse a déjà été formulée dans ce sens aux époux KÄMPF.

Monsieur Paul TARDIVEL – problème de voisinage / taille de haies

- Madame MOULLET-BOUCHARDY lit le courrier qui fait part d'un problème de voisinage relatif à la taille de haies. Il a sollicité, sans succès, à plusieurs reprises les propriétaires. Monsieur TARDIVEL demande à la Commune d'intervenir auprès des propriétaires, dont deux sont membres du Conseil municipal.
- La Présidente précise qu'il s'agit d'un litige entre personnes sur le domaine privé qui se traite par le Code civil. La Commune n'a aucune compétence. De plus, un accord semble avoir été trouvé entre les parties depuis l'envoi de ce courrier.
- Monsieur FUMEAUX, propriétaire concerné, s'étonne que ce courrier ait été envoyé. Un engagement oral des propriétaires avait été pris. Toutefois, il n'a pas été aisé de trouver, en période estivale, une entreprise pour effectuer les travaux. Les travaux ont été effectués depuis et finalisés cette semaine, il espère à la satisfaction de Monsieur TARDIVEL.

La Présidente passe la parole à **Monsieur NOVELLE**.

Usine des Cheneviers – entretien de la partie boisée

- Suite à la remarque de Monsieur CHRISTIN en commission routes, déchets, espaces verts de fin août 2023, Monsieur NOVELLE informe que l'administration a pris contact avec les SIG pour leur demander d'entretenir la haie dont certains branchages compliquent la circulation sur le chemin.
- Les SIG ont informé que dans le cadre du droit de superficie accordé par le canton pour l'exploitation de cette zone, l'entretien de la partie boisée a été restitué au canton (depuis 2023). De son côté, le canton a confirmé que la taille sera effectuée d'ici le printemps prochain.

Pôle Bio

- Monsieur NOVELLE avait informé le Conseil municipal, lors de la séance du 10 mai 2023, avoir écrit au Conseil municipal de Satigny pour s'étonner du recours d'une majorité de l'Exécutif contre ce projet (situé sur le territoire de la Commune de Satigny) notamment du fait qu'il préconisait l'installation de Pôle Bio sur le territoire de la Commune d'Aire-la-Ville. Il semble que cela ait porté ses fruits. En effet, lors de la séance de mai dernier, le Conseil municipal de Satigny a demandé à son Exécutif de retirer le recours. Pour rappel, ce dernier avait validé la requête en autorisation de construire.

Chemin des Ecrevisses 12A à 12F / nouvelles habitations

- Monsieur NOVELLE fait suite à l'intervention de Madame MOULLET-BOUCHARDY en séance plénière du 10 mai 2023 qui soulignait le problème d'adressage des nouvelles habitations.
- Monsieur NOVELLE rappelle qu'entre le premier projet et le projet final, il y a eu une modification au niveau des accès, initialement prévu par le chemin des Ecrevisses. Un contact a été pris avec le canton qui a été favorable de lancer une procédure de modification des adresses chemin des Ecrevisses 12A à 12f en chemin Pré-Gabet.
- Une rencontre a été organisée avec les propriétaires. Ces derniers ont regretté vivement que cette modification soit proposée si tardivement, une fois l'installation terminée. Toutefois, le bon sens a pris le dessus. Monsieur NOVELLE informe que la Commune financera la modification des signalisations sur les maisons et boîtes aux lettres.
- La procédure est donc la suivante : une information passera dans la feuille d'avis officielle pour un changement au 1^{er} janvier 2024.

Rue du Vieux-Four 64

- Monsieur NOVELLE rappelle que la signature de l'acte de vente a eu lieu à fin août 2023
- Les travaux dans les appartements et à l'extérieur ont débuté.
- Les candidatures pour une location sont attendues jusqu'au 30 septembre.

Buvette de la zone sportive

- Monsieur NOVELLE rappelle que la gérante n'avait pas le droit d'élaborer des repas dans la buvette.
- Le changement d'affectation a nécessité de déposer une APA (autorisation de construire procédure accélérée). La requête a été accordée et quelques travaux ont déjà été effectués pour se mettre aux normes et d'autres suivront d'ici la fin octobre.

Chemins de la Dronde / Treulaz

- Monsieur NOVELLE rappelle que deux chantiers ont débuté en même temps – le changement de la conduite d'eau par les SIG et la mise en conformité du plan général des évacuations des eaux / PGEE – et il y a eu un jour de flottement, pendant lequel les entreprises ont pu s'organiser. Depuis, tout est sous contrôle.
- Concernant les travaux relatifs au changement de la conduite d'eau, Monsieur NOVELLE rappelle que les SIG sont le maître d'ouvrage. La Commune n'est pas concernée par ce chantier. La population peut s'adresser directement aux SIG en cas de questions.

Eclairage public

Monsieur NOVELLE informe que les travaux devraient débuter cet automne. La première étape (secteur compris entre le 4 et le 37, rue du Vieux-Four) sera normalement terminée d'ici fin 2023.

Concours communes fleuries

Monsieur NOVELLE informe que la cérémonie du concours aura lieu le 12 octobre 2023 à Collonges-Bellerive. Aucun membre du Conseil municipal ne pourra s'y rendre.

La Présidente passe la parole à **Madame RAMBACH**.

Promotions citoyennes

Madame RAMBACH informe que 13 jeunes d'Aire-la-Ville sont invités à prendre part à la cérémonie organisée par la Ville de Genève le 13 octobre 2023.

IV. DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT RELATIF AUX PLACES DE PARKING À LOUER DANS LE PARKING DU CIMETIÈRE

La Présidente demande si le document a été lu et suscite des questions.

Monsieur ZBINDEN s'interroge sur l'article 9, al. 1, et souhaite proposer une autre version. Après discussion et précisions apportées, Monsieur ZBINDEN est d'accord avec les termes de cet alinéa.

Sans autre commentaire, la Présidente lit la délibération.

Texte de la délibération

vu le règlement relatif aux places de parking à louer dans le parking du cimetière de la Commune d'Aire-la-Ville du 25 juin 2018 ;

vu le rapport de la commission routes, déchets, espaces verts du 1^{er} juin 2023 ;

conformément à l'article 30 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter les modifications apportées au règlement relatif aux places de parking à louer dans le parking du cimetière de la Commune d'Aire-la-Ville du 25 juin 2018, telles qu'elles figurent dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de son approbation par le Conseil d'État.
3. D'accorder à l'administration communale un délai raisonnable pour sa mise en application, au plus tard pour la rentrée scolaire 2024-2025.

La délibération est acceptée par 8 oui, 0 non et 1 abstention (Madame HENRIOD).

V. DÉLIBÉRATION RELATIVE AU RÈGLEMENT DU PLAN DE MOBILITÉ DU PERSONNEL COMMUNAL

La Présidente demande si le document a été lu et suscite des questions.

Sans remarque, la Présidente soumet la délibération au vote.

Texte de la délibération

vu le règlement cantonal relatif au plan de mobilité d'entreprises (H 1 21.03) article 3, al 2, adopté le 16 juin 2021 par le Conseil d'État ;

vu le rapport de la commission sports, loisirs, mobilité douce du 5 juin 2023 ;

conformément à l'article 30 al. 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
sur proposition de l'Exécutif,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'adopter le règlement mobilité (personnel communal) de la commune d'Aire-la-Ville, tel qu'il figure dans le document annexé qui fait partie intégrante de la présente délibération.
2. De fixer l'entrée en vigueur au lendemain de son approbation par le Conseil d'État.
3. D'accorder à l'administration communale un délai raisonnable pour sa mise en application, au plus tard pour la rentrée scolaire 2024-2025.

La délibération est acceptée par 8 oui, 0 non et 1 abstention (Monsieur PHILIPP).

VI. RÉSOLUTION RELATIVE À LA NOUVELLE RÉGLEMENTATION DU PARKING DU CIMETIÈRE (ZONE PUBLIQUE)

La Présidente demande si le document a été lu et suscite des questions. Il est rappelé que le sujet a été traité en commission routes, déchets, espaces verts.

Texte de la délibération

Exposé des motifs

Force est de constater que la réglementation actuelle, accès libre et gratuit pendant 4h, du lundi au samedi, de 7h00 à 19h00, ainsi que le contrôle ne sont pas satisfaisants.

En effet, de nombreuses voitures stationnent sans respecter la réglementation et leurs propriétaires ne sont pas dissuadés par des contrôles réguliers.

En 2021, l'Exécutif a lancé une réflexion sur le stationnement dans la Commune. Une première étape a permis de modifier la réglementation autour de la zone sportive, en passant de 4h00 à 2h00 en libre accès.

Une deuxième étape consiste à modifier la réglementation du parking du cimetière et d'installer un horodateur sur la zone publique. Un contrôle appuyé et régulier permettra de dissuader tout contrevenant. Les recettes de l'horodateur couvriront, en partie, les charges liées à cette nouvelle organisation.

La Présidente demande s'il y a des remarques.

Monsieur FUMEAUX revient sur le courrier des époux KÄMPF et souhaite faire le lien avec cette nouvelle réglementation qui risque de voir reporter une partie du stationnement sur la rue du Vieux-Four et d'augmenter la pression sur les places en stationnement illimité. Il avait déjà soulevé cette inquiétude.

Monsieur NOVELLE prend note de cette bonne remarque. Il rappelle que la réflexion a été lancée en plusieurs étapes.

- La réglementation du stationnement a déjà été modifiée aux chemins Mussel et Vieux-Bac.
- La nouvelle réglementation du parking du cimetière, plus sévère, risquera effectivement d'augmenter la pression sur le stationnement de la rue du Vieux-Four.
- Après quelques mois de fonctionnement, un bilan sera fait. En fonction des conclusions, une zone bleue pourrait peut-être être envisagée sur la rue du Vieux-Four et chemin des Cressonnex. Toutefois, Monsieur NOVELLE souligne que la zone bleue pénalisera les habitants qui n'ont pas de places de stationnement à leur domicile et qui souhaitent stationner sur la voie publique, ces derniers devront acquérir un macaron payant. De plus, Monsieur NOVELLE rappelle qu'il y a des places de stationnement payantes réservées pour les habitants au parking du cimetière (zone privative).
- Le sujet de la zone bleue macaron, qui ferait l'objet d'une prochaine étape, sera alors traité.

Madame LAGROUNI se demande comment gérer le stationnement sur le parking du cimetière lors de manifestations communales importantes, comme le troc. Monsieur NOVELLE est conscient que ces événements seront traités spécifiquement et un assouplissement sur le contrôle pourra exceptionnellement être prévu ces jours-là.

Sans autre remarque, la Présidente soumet la délibération au vote.

vu le rapport de la commission routes, déchets, espaces verts du 1^{er} juin 2023 ;
conformément à l'art. 29, al. 3, de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

D É C I D E

1. D'approuver le changement de réglementation de la zone publique du parking du cimetière.
2. La modification portera sur l'installation d'un horodateur, un marquage au sol, la suppression du stationnement pour les camions, une signalisation verticale et des contrôles journaliers.
3. D'autoriser le Maire à lancer les procédures en lien avec cette modification.
4. D'intégrer les coûts d'installation et de fonctionnement au budget 2024, en vue d'une mise en œuvre courant du premier semestre 2024.

La résolution est acceptée par 8 oui, 0 non et 1 abstention (Madame HENRIOD).

VII. ASSOCIATION DES COMMUNES GENEVOISES (ACG) – DÉCISIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 JUIN 2023 :

- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION D'INVESTISSEMENT, EN 2024, DE CHF 5'000.00 POUR CHAQUE NOUVELLE PLACE DE CRECHE CREEE ET MISE A DISPOSITION
- FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION, EN 2024, AU FINANCEMENT DU BIBLIOBUS INTERCOMMUNAL
- FONDS INTERCOMMUNAL – ENVELOPPE ATTRIBUEE, EN 2024, A DES DEPENSES CULTURELLES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 1,5 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – ENVELOPPE ATTRIBUEE, EN 2024, A DES DEPENSES SPORTIVES DIVERSES POUR UN MONTANT DE CHF 300'000.00
- FONDS INTERCOMMUNAL – INVESTISSEMENTS INFORMATIQUES GENERAUX, EN 2024, POUR UN MONTANT DE CHF 1 MIO
- FONDS INTERCOMMUNAL – PARTICIPATION, EN 2024, AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GIAP POUR UN MONTANT DE CHF 7,4 MIOS
- FONDS INTERCOMMUNAL – SUBVENTION, EN 2024, DE CHF 2,5 MIOS REPRESENTANT LA PARTICIPATION DES COMMUNES AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DU GRAND THEATRE
- ENVELOPPE CULTURELLE 2023, DEPASSEMENT EXTRAORDINAIRE DE CHF 41'945.00

La Présidente demande s'il y a des remarques et questions. Sans remarque, la Présidente met au vote les décisions.

7 pour, 0 contre, 2 abstentions (Madame LAGROUNI et Monsieur JOYE).

VIII. MOTIONS

La Présidente demande si quelqu'un propose une motion. Aucune motion n'est proposée.

IX. QUESTIONS ET DIVERS

Madame MAIO

- Épi Centre : s'interroge sur les commentaires négatifs qu'elle a pu entendre par la population et demande ce que la Commune envisage de faire pour améliorer la situation et offrir un meilleur accueil. Madame MAIO a rappelé aux personnes qui lui ont fait part de doléances qu'il est préférable d'adresser un courrier à la Commune. Madame MAIO souligne que la gentillesse et l'accueil ne sont pas le fort de la gérante. Madame HENRIOD s'étonne que l'épicerie ait été fermée, sans avertissement. Ceci n'a jamais été fait depuis le début de l'ouverture de cette épicerie. Monsieur PHILIPP achète de temps à autre du pain et est satisfait. Il n'est pas étonné que l'épicerie ferme sans devoir informer préalablement la population, comme le fait parfois le restaurant. Monsieur NOVELLE informe que la Commune a écrit et convoquer la gérante pour s'étonner de cet état de fait. Il ajoute que le dossier est suivi par l'Exécutif.

Monsieur ZBINDEN

- Buvette de la zone sportive : se réjouit du changement d'affectation qui permet de cuisiner et servir des repas sur place. Il estime qu'une réflexion doit être lancée pour envisager l'agrandissement de cet établissement (d'une vingtaine de m²), ceci pour offrir un meilleur confort. Il pose la question si légalement il est possible de prévoir un agrandissement de cette buvette. Monsieur NOVELLE prend note de cette remarque pertinente. Sans pouvoir répondre tout de suite, il rappelle qu'initialement il s'agissait d'un local de stockage qui a évolué en buvette. Pendant deux ans, Monsieur GUARDIOLA a tenu cette buvette, notamment lors des matchs de Inline. A son départ, la nouvelle gérante a proposé de servir des repas, nouvelle initiative. Monsieur NOVELLE n'est pas opposé à réfléchir à un agrandissement. Mais rappelle qu'il n'y a pas de places de stationnement et que les nuisances sont récurrentes. Il suggère de rester prudent pour le moment pour ce lieu. Il ajoute qu'une somme a été prévue au budget 2024 pour créer une pergola (toiture et parois rétractables). Pour Monsieur NOVELLE, ce lieu n'est pas approprié pour créer un restaurant plus grand. Il reste ouvert si le Conseil municipal souhaite entrer en matière. Madame HENRIOD rejoint le point de vue de Monsieur NOVELLE. A la base, il s'agit d'une place de jeux (pour les enfants et l'école) qui est animée par cette buvette, qui a son avis ne doit pas s'agrandir et rester un lieu convivial. De plus, la gérante assume seule sa gestion et financièrement il est difficile d'engager du personnel supplémentaire tout en restant viable. Une insonorisation intérieure pourrait être envisagée. Madame MAIO a pu parler avec la gérante qui est très contente avec la situation actuelle. Elle doute que la gérante souhaite un agrandissement. Dans le cas d'un agrandissement, Monsieur JOYE demande de prendre en considération les problèmes de nuisance qui existent déjà. Monsieur NOVELLE, concernant les questions purement techniques, doit se renseigner et fera un retour lors d'un prochain Conseil municipal.
- Panneaux solaires : revient sur la question posée par Monsieur van LEEMPUT lors de la séance du 11 mai 2023, concernant les panneaux solaires. Ce sujet a été abordé à plusieurs reprises. Il a été répondu que des rapports ont établi qu'il n'était pas intéressant d'installer des panneaux solaires à sur les toitures de la salle polyvalente et de l'ancienne école (rapport que Monsieur ZBINDEN n'a pas retrouvé). Une application, sur le site de l'office fédéral de l'énergie, permet de démontrer que les aptitudes de ces toits sont bonnes voire très bonnes. Il fait notamment le lien avec les travaux à venir sur la toiture de la salle Duvillard. Monsieur NOVELLE s'étonne que cette question revienne en séance plénière. Il rappelle que le sujet des travaux sur la toiture de la salle Duvillard a été traité en séance de

commission bâtiments (dont Monsieur ZBINDEN fait partie) en août 2022. Monsieur HABEGGER, architecte mandaté, a fait une présentation de la réfection de la toiture. L'un des commissaires avait effectivement fait une remarque au sujet de la pose de panneaux solaires et il avait été répondu que la rentabilité n'était pas optimale. Il ajoute que les membres de la commission bâtiments, ont validé (en août 2022) à l'unanimité le projet de rénovation de la toiture de la salle Duvillard, sans les panneaux solaires. De plus, la commission s'est réunie en août 2023 et le sujet n'a pas été abordé. Depuis le projet a avancé et le Conseil municipal va voter prochainement la délibération relative au crédit d'investissement.

Concernant la salle polyvalente, Monsieur NOVELLE rappelle que les SIG avaient décliné toute responsabilité sur une telle installation notamment du fait que l'accrochage des panneaux aurait touché la structure en zinc, avec des fuites d'eau possibles.

Tout en comprenant la réflexion de Monsieur ZBINDEN, il rappelle qu'une telle réflexion impose de mandater soit l'architecte et/ou un ingénieur et le coût de ces études n'est pas prévu au budget 2023 ni 2024. Il laisse le soin au Conseil municipal de prendre une décision s'il souhaite lancer une étude (coût à estimer), ce qui risque de reporter la rénovation de la toiture de la salle Duvillard.

Monsieur RAEMY revient également sur cette question et propose de lancer une réflexion globale sur la faisabilité d'implanter des panneaux solaires sur les bâtiments communaux sans se focaliser exclusivement sur la toiture de la salle Duvillard.

Monsieur NODA GONZALEZ informe que le rapport, concernant la toiture de la salle polyvalente, a été présenté lors de la séance du Conseil municipal du 20 mai 2015, le procès-verbal apporte des informations utiles.

Monsieur ZBINDEN remercie pour cette information. Il précise que son intervention de ce jour est liée au fait que tels travaux sont menés par des privés sur la Commune et il a souhaité relancer le débat. L'objectif des communes est de tripler l'énergie solaire d'ici 2050. Il comprend que son intervention de ce jour arrive un peu tard dans le planning de la rénovation de la toiture de la salle Duvillard.

Monsieur PHILIPP propose, avant de lancer une étude complète, que Monsieur HABEGGER qui travaille sur ce dossier, donne son avis pour la toiture de la salle Duvillard. Pour la salle polyvalente, il estime que la question ne se pose plus, pour des raisons techniques.

Monsieur JOYE convient qu'effectivement il y a eu une évolution, ces 10 dernières années, au niveau des normes et de la technologie. Il serait favorable de lancer une étude, mais sans retarder les travaux de la toiture de la salle Duvillard.

La Présidente met au vote l'autorisation accordée à Monsieur NOVELLE, Maire, de demander à l'architecte et/ou ingénieur, la faisabilité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

L'autorisation est accordée par : 7 pour, 1 contre (Monsieur NODA GONZALEZ), 1 abstention (Monsieur FUMEAUX)

La Présidente met au vote l'autorisation accordée à Monsieur NOVELLE, Maire, de dépasser le budget 2023 pour financer l'étude demandée à l'architecte et/ou ingénieur, relative à la faisabilité d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments communaux.

L'autorisation de dépasser le budget 2023 est accordée par : 7 pour, 2 contre (Messieurs NODA GONZALEZ et FUMEAUX), 0 abstention

X. NATURALISATION – HUIS-CLOS

Sans autre commentaire, la Présidente clôt la séance à 21h34.